

News from New Brunswick

Entente entre les bibliothèques du CCNB et de l'Université de Moncton

Communiqué de presse du Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick

MONCTON, 9 mars 2018 – Les bibliothèques du CCNB et de l'Université de Moncton ont accepté d'étendre le privilège d'emprunt direct aux usagères et usagers des deux établissements. Les étudiantes et étudiants du CCNB et de l'Université de Moncton pourront bientôt emprunter des livres des bibliothèques de l'autre établissement.

« Le CCNB et l'U de M partagent un même logiciel de bibliothèque depuis quelques années. À titre d'exemple, un étudiant de l'Université de Moncton, campus de Moncton, qui fait une recherche dans le catalogue peut voir tous les livres qui se retrouvent, entre autres, à la bibliothèque du CCNB — Campus de Dieppe. Cette entente lui permettra de se rendre en personne au Collège pour emprunter ces livres », a raconté Julie Lefrançois, gestionnaire des bibliothèques du CCNB.

Les étudiantes et étudiants, les professeures et professeurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs et les autres membres du personnel des établissements collégiaux et universitaires pourront aussi profiter de cette entente. Ils n'auront qu'à présenter leur carte d'identité de l'Université, du Collège ou de la bibliothèque et être dûment enregistrés dans la bibliothèque de leur campus d'origine. À noter que cette entente exclut les bibliothèques suivantes de l'Université de Moncton : la Bibliothèque de droit Michel Bastarache, le Centre de ressources pédagogiques et Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick.

« La collaboration entre les bibliothèques des deux établissements ne date pas d'hier. En effet, depuis 2010, les étudiantes et étudiants collégiaux et universitaires des campus d'Edmundston partagent les services de la bibliothèque Rhéa-Larose », a rapporté Émilie Lefrançois, directrice de la bibliothèque Rhéa-Larose de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston.

Enfin, le projet de cohabitation à Shippagan laisse présager une autre belle occasion de collaboration entre les bibliothèques.

« Ce service d'emprunt coopératif entre nos bibliothèques permettra aux usagères et usagers d'obtenir d'une autre collection un document qui, avant cette entente, n'était pas à leur disposition dans leurs bibliothèques respectives, souligne Jacques Paul Couturier, recteur et vice-chancelier par intérim de

l'Université de Moncton. Nos deux établissements bénéficieront grandement de cette collaboration qui rendra accessible une plus grande variété de documents. »

La PDG du CCNB, Liane Roy, se dit très satisfaite de la tournure des événements. « Cette entente est très avantageuse pour les étudiantes et étudiants et les membres du personnel, car elle donne accès à un plus grand éventail de ressources documentaires pour la recherche et la rédaction de travaux. Tout le monde en sort gagnant ! Merci à nos collègues de l'Université de Moncton qui ont accepté de travailler avec nous sur cette entente », a indiqué Mme Roy.

Les signataires : Liane Roy, PDG du CCNB, et Jacques Paul Couturier, recteur et vice-chancelier par intérim de l'Université de Moncton. Deuxième rangée : Julie Lefrançois, gestionnaire des bibliothèques du CCNB, Pauline Simard, coordonnatrice administrative de la Bibliothèque Champlain, Marthe Brideau, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Champlain, et Émilie Lefrançois, directrice de la Bibliothèque Rhéa-Larose. Absente : Hélène McLaughlin, directrice de la Bibliothèque de Shippagan.



Infos et demandes d'entrevues :

Bruno Richard, conseiller en communications, CCNB, 506-543-0661 ou bruno.richard@ccnb.ca